



## Attestation d'examen pratique pour l'habilitation TCP

Nous soussignés FCA, organisme d'audit agréé en application de l'article 35-1 de l'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 modifié, attestons que :

**alexis DELEPLACE**

A réalisé un examen pratique le :

**19/11/2024**

Cet examen pratique, portant sur un contrôle technique réalisé dans des conditions identiques à celles d'un contrôle technique périodique, sans toutefois que le procès verbal établi à l'issue de ce contrôle ne soit validé, à un résultat **favorable**.

Fait pour valoir ce que de droit.

Le 19/11/2024

Gwenaël BAHU  
Auditeur technique

Texte simple



## Attestation d'examen pratique pour l'habilitation TMD

Nous soussignés FCA, organisme d'audit agréé en application de l'article 35-1 de l'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 modifié, attestons que :

**alexis DELEPLACE**

A réalisé un examen pratique le :

**19/11/2024**

Cet examen pratique, portant sur un contrôle technique réalisé dans des conditions identiques à celles d'un contrôle technique périodique, sans toutefois que le procès verbal établi à l'issue de ce contrôle ne soit validé, à un résultat **favorable**.

Fait pour valoir ce que de droit.

Le 19/11/2024

Gwenaël BAHU  
Auditeur technique

Texte simple

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds - HABILITATION TCP

En application des dispositions prévues par l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié



<b>NOM DU CONTROLEUR</b>	alexis DELEPLACE
<b>NUMERO AGREMENT CONTROLEUR</b>	071Z7023 <i>Alexis Deleplace</i>
<b>CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR</b>	CCTA SAONE-BRESSE 145 Rue Nicéphore Niepce - BP 90166 71006 - MACON
<b>NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT</b>	S071Z068
<b>DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR</b>	19/11/2024
<b>AUDITEUR TECHNIQUE</b>	Gwenaël BAHU <i>Gwenael Bahu</i>

## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FJ-135-YG      Catégorie de véhicule : CAR  
Date de mise en circulation : 05/09/2019      Energie : GO

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

Contrôleur : alexis DELEPLACE



## EVALUATION DES CONNAISSANCES

QUESTION	REPONSE CONTROLEUR	EVALUATION
	0.6.3.A.2	Juste
	9.5.1.a.2	Juste
	9.2.1.a.2	Juste
	0.6.8.a.2	Juste
	9.2.1.a.3	Juste

## CONCLUSION DU RAPPORT

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

**DECISION : FAVORABLE**

Règle de validation de l'évaluation technique : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable - Règle de validation de l'évaluation des connaissances : 2 Faux = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

Contrôleur : alexis DELEPLACE



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PREPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 9 - Contrôles complémentaires TCP	CONFORME
Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile		
MODALITES FINALES		CONFORME

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

Contrôleur : alexis DELEPLACE



NOM DU CONTROLEUR	alexis DELEPLACE
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	071Z7023 <i>Alexis Deleplace</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CCTA SAONE-BRESSE 145 Rue Nicéphore Niepce - BP 90166 71006 - MACON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S071Z068
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	19/11/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Gwenaël BAHU <i>Gwenael Bahu</i>

## VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FC-504-DZ      Catégorie de véhicule : TRR  
Date de mise en circulation : 28/12/2018      Energie : go

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

Contrôleur : alexis DELEPLACE



## EVALUATION DES CONNAISSANCES

QUESTION	REPONSE CONTROLEUR	EVALUATION
	14.5.1.c.2	Juste
	14.4.4.a.3	Juste
	14.2.2.b.3	Juste
	14.1.1.a.2	Juste
	14.4.6.a.3	Juste

## CONCLUSION DU RAPPORT

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

<b>DECISION : FAVORABLE</b>
-----------------------------

Règle de validation de l'évaluation technique : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable - Règle de validation de l'évaluation des connaissances : 2 Faux = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite

# Rapport d'évaluation et d'examen pratique pour le contrôle de Véhicules Lourds

Contrôleur : alexis DELEPLACE



## RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
PRÉPARATION		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électrique	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
Fonction 14 - Contrôles complémentaires TMD	CONFORME	
MODALITES FINALES		CONFORME